

Image not found or type unknown



Quel recours pour chèque impayé ?

Par **flop_old**, le **18/07/2007** à **11:20**

je suis femme de ménage et la société qui m'a employée m'a payée avec un chèque (150 euro) qui m'est revenu impayé. Je l'ai présenté 2 fois et ma banque (B.Postale) m'a fourni un certificat de non-paiement édité par la banque de l'émetteur du chèque (Bonnasse Lyonnaise de Banque). Quels sont mes recours ? Merci

Par **Jurigaby**, le **18/07/2007** à **15:31**

A ma connaissance, le certificat de non paiement de Cheque constitue un titre exécutoire. En gros, cela signifie que vous pouvez directement vous adresser à un Huissier de justice afin de faire procéder au recouvrement de la somme.